

SOMMAIRE

Informations communales

- Les décisions du conseil communal
- Notre site internet

Informations générales

Urbanisme – Aménagement du territoire – Environnement

- Opération commune propre des 6 et 7 avril 2002.
- Rapport sur la collecte des déchets à Manhay
- Formation de guides composteurs
- La Commission Locale de Développement Rural

Culture – Affaires sociales – Jeunesse – Sécurité

- Le parc forestier récréatif de Dochamps
- Ecoles de Dochamps et Vaux-Chavanne : en avant la musique
- Des cours de peinture sur soie
- La bibliothèque provinciale de retour à Manhay
- Le « meilleur barman junior européen » habite Manhay
- Besoin d'un passeport ? Demandez-le à temps
- Les plaines de vacances
- Vous souhaitez faire du baby-sitting ?
- Le service des gardiennes encadrées
- Enfants d'ici et d'ailleurs : stages multiactivités au Centre Croix-Rouge de Saint-Antoine
- Le CPAS
- Le Télévie 2002 à Manhay : un très beau succès
- La carte « S »
- Police Famenne-Ardenne

Carnet civil

Syndicat d'initiative et de tourisme de Manhay a.s.b.l.

- Un nouveau topo-guide au Pays d'Ourthe et Aisne
- Nouveau conseil d'administration
- La marche Adeps du 9 mai dernier à Malempré

INFORMATIONS COMMUNALES

LES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 février 2002

BUDGET 2002 DU C.P.A.S.

Le Conseil Communal a approuvé le budget 2002 du Centre Public d'Aide Sociale se clôturant comme suit :

1/Service Ordinaire

Recettes : 442.147,37 €
Dépenses : 442.147,37 €
Intervention communale : 182.285,27 €

2/Service Extraordinaire

Aucune recette ni dépense prévue : néant.

BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2002

Le Conseil Communal approuve le budget communal 2002 comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

Recettes : 3.873.737,41 €
Dépenses : 3.818.777,09 €
Boni : 54.960,32 €
Fonds de réserve ordinaire : 743.680,57 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Recettes : 2.248.210,28 €
Dépenses : 2.229.139,95 €
Boni : 19.070,33 €
Fonds de réserve extraordinaire : 0 €

DOSSIERS DES DOMMAGES DE GUERRE – Précisions

Le Conseil communal a décidé d'intenter un recours au Conseil d'Etat contre l'Arrêté de Mme la Ministre de la Mobilité et des Transports, relatif aux dossiers de dommages de guerre.

D'autre part, le Collège a également arrêté le montant à réclamer à l'Etat Belge, du fait des dommages de guerre. Cette somme s'élève à 130.218.106 fb (3.228.022,53 €), valeur actualisée en 1992, à augmenter des intérêts de retard depuis 1992. Une action en justice sera également entamée afin d'obtenir le paiement des sommes réclamées.

ADAPTATION A L'EURO DE DIVERS REGLEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Communal décide d'adapter comme suit les montants relatifs à divers règlements communaux, à savoir :

- 1/ octroi d'une prime de naissance et à l'adoption :
1^{er} et 2^{ème} enfant : 50 €
à partir du 3^{ème} enfant : 100 €
- 2/ intervention dans le coût d'une extension électrique : 25 % plafonné à 1.500 €
intervention dans le coût d'une extension télédistribution : 25 % plafonné à 500 €
- 3/ intervention dans le coût d'un raccordement électrique : un maximum de 125 €
- 4/ photocopies pour les Conseillers communaux : 0,05 €
- 5/ redevance prestation enquêteur permis de location (immeubles à appartements) : 75 €
- 6/ prix de la concession au cimetière :
-personnes domiciliées : 25 €/m²
-personnes non domiciliées, ayant des attaches dans la Commune : 75 €/m²
-personnes non domiciliées, sans attaches dans la Commune : 250 €/m²
-cellules de columbarium : 250 €
- 7/ dépôt sauvage d'immondices : 250 €

Séance du 23 avril 2002.

DOSSIER DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE DU TRACE DE LAMORMENIL

Le Conseil Communal décide d'approuver le projet des travaux d'entretien de la voirie du Tracé de Lamormenil au montant de 152.185, 33 € (6.139.141 fb) T.V.A.C.

DOSSIER DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE "RUE DE LA GARE" A DOCHAMPS

Le Conseil Communal décide d'approuver le projet des travaux d'entretien de la voirie "Rue de la Gare" à Dochamps au montant de 293.515,14 € (11.840.371 fb) T.V.A.C. pour autant que les bordures prévues en bas de la rue soient remplacées par des filets d'eau, l'auteur de projet déclarant que cette modification n'aurait pas d'influence sur le coût total des travaux;

DOSSIER DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU A HARRE

Le Conseil Communal décide le principe des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau de Harre par l'installation d'un équipement de surpression au local de pompage d'eau de Manhay, et ensuite d'approuver le dossier (plan, cahier spécial des charges) des travaux et fournitures à réaliser, dont le coût est estimé à la somme de 57.598 € H.V.A.C.

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU A MALEMPRE

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le réseau de distribution d'eau de Malempré par l'installation d'un surpresseur au réservoir de manière à éviter des chutes de pression aux habitations situées en haut du village, le Conseil Communal décide le principe des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau à Malempré par le placement d'un surpresseur au réservoir existant, et ensuite d'approuver le cahier spécial des charges relatif à ce marché de fourniture et de service dont le coût est estimé à la somme de 7.436,81 € H.T.V.A.

NOTRE SITE INTERNET

Vous pouvez participer à la vie de notre site (www.manhay.org), en nous faisant part de vos suggestions et remarques.

Vous constatez une erreur ou une omission,
une nouvelle association, un nouveau comité s'est créé,
votre nom apparaît dans une rubrique et vous disposez d'une adresse e-Mail,
un lien vers un autre site intéressant,
n'hésitez pas à nous le faire savoir à notre adresse web.manhay@advalvas.be



INFORMATIONS GENERALES

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT

Opération commune propre des 6 et 7 avril 2002



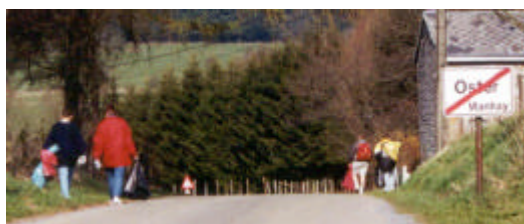
Cette année 11 villages ont participé à l'opération "Commune propre". Ce sont au total **111 personnes bénévoles** qui ont collecté les déchets le long des routes de notre commune. Les efforts de ces bénévoles ont permis de collecter **1.113 kg** de déchets + **3m³** d'encombrants (3.864 kg en 2001 !).

Nous félicitons ces courageux et les remercions d'avoir une fois de plus donné un peu de leur temps et surtout d'avoir donné l'exemple à suivre. La quantité de déchets collectés lors des opérations "commune propre" a considérablement diminué au fil des années.



Ce résultat n'aurait pu être obtenu sans la collaboration de ces 111 personnes. Afin de garder notre commune propre et belle nous vous remettons rendez-vous l'année prochaine pour venir les rejoindre.

Villages ayant participé: Manhay, Fays, Deux-Rys, Malempré, Vaux-Chavanne, Odeigne, Lafosse, Grandmenil, Freyneux, Lamormenil, Oster.



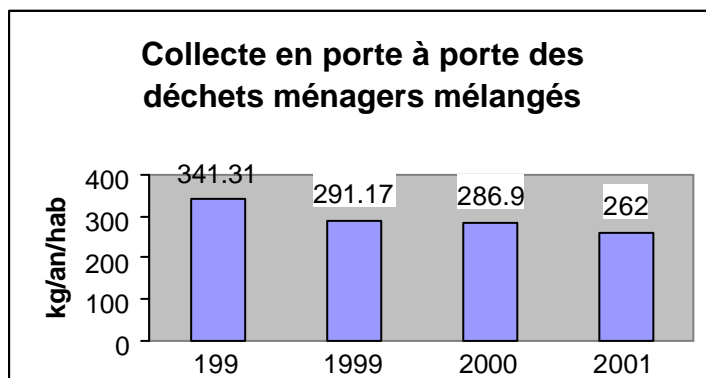
Rapport sur la collecte des déchets à Manhay

Depuis plusieurs années maintenant notre éco-conseiller, Monsieur Stéphane Wilkin, fait un bilan sur la collecte des déchets dans notre commune.

Ce bilan tient compte des collectes en porte-à-porte, et des apports volontaires au parc à conteneurs (PAC), et aux bulles à verre, pour l'année 2001.

Ses conclusions sont les suivantes :

1) La collecte en porte à porte des déchets ménagers mélangés :



C'est un très beau progrès, même si cela n'est toujours pas suffisant.

Pour l'année 2001, la Région wallonne pénalise les communes qui produisent plus de 250 kg/an/hab. Cette pénalité est une redevance que les communes doivent payer directement à la Région. Pour cette année, notre commune devra vraisemblablement payer une somme de plus ou moins 1.115,52 € (45.000 FB)

Il faut savoir que la taxe à payer à la Région wallonne augmente d'année en année, et que le tonnage autorisé par habitant diminue d'année en année. Ainsi, **pour 2002**, le volume autorisé par habitant ne sera plus que de **240 kg**. Nous produisons donc encore **22 kg de déchets en trop par habitant et par an, pour échapper à la pénalité en 2002. Nous devons donc absolument intensifier le tri.**

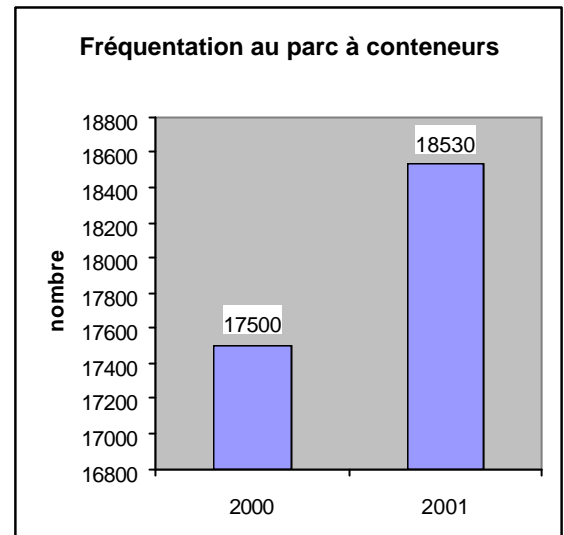
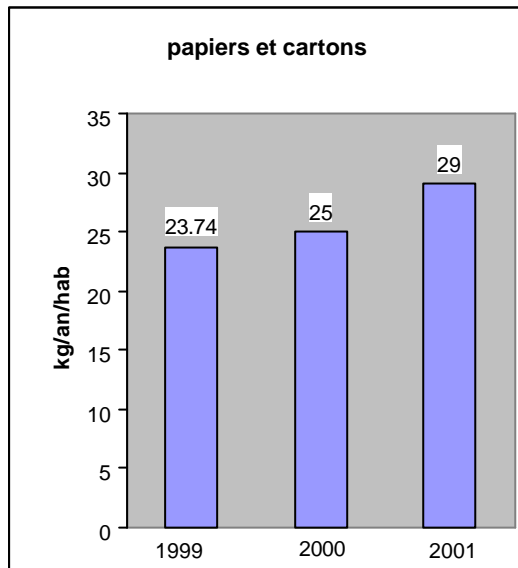
Notre règlement immondiçes devra s'étendre à d'autres interdictions. Les déchets ménagers fermentescibles vont faire partie des déchets interdits à moyen terme (2005), en centre d'enfouissement technique.

Toute la politique des déchets est en pleine évolution et chacun doit s'attendre à des contraintes de plus en plus sévères dans ce domaine.

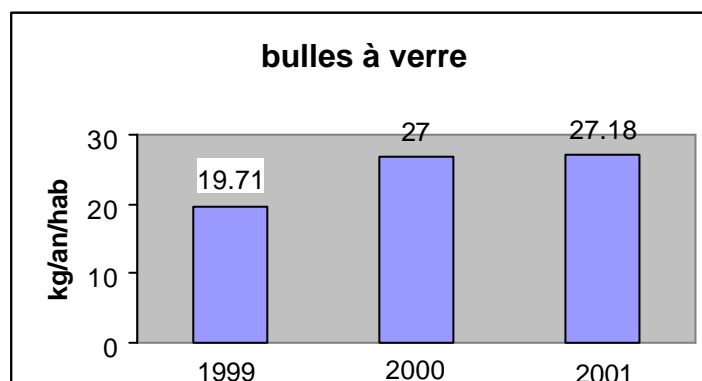
A partir de 2003 nous aurons les duo-bacs.

2) Les apports volontaires au parc à conteneurs et aux bulles à verre :

a) au parc à conteneurs : De manière générale les apports volontaires au parc à conteneur sont en constante augmentation.



b) Les bulles à verre : Dans ce domaine, les objectifs sont presque atteints. Nous vous encourageons donc, à continuer dans ce sens et à maintenir vos habitudes de tri.



Bien que le tri des bouteilles en plastique, des boîtes de conserve et des cartons à boisson ne soit pas encore obligatoire, nous vous encourageons à le pratiquer également. Cela contribuera grandement à faire chuter le tonnage des déchets ménagers collectés en porte-à-porte et à alléger la sanction financière de la commune.

ATTENTION: Le respect strict du règlement communal est demandé.

Des vérifications du contenu de vos sacs auront lieu régulièrement et les contrevenants seront sanctionnés.

Formation de guides composteurs

L'administration communale désire organiser une formation de guides composteurs.

Pourquoi faire une formation de guides composteurs?

Il apparaît que près de la moitié de nos poubelles est constituée de déchets organiques provenant du jardin ou de la cuisine. Le compostage de ces déchets organiques permet de faire maigrir les poubelles de +/- 45 % de leur poids. Le compostage à domicile permet donc de faire des économies notables sur les frais de transport et de traitements et il permet également de favoriser activement la prévention des déchets. Les guides composteurs peuvent, en voisin de confiance, convaincre le citoyen de l'utilité du compostage et l'aider à répondre à ses questions.

Quelles sont les tâches des guides composteurs?

Le futur guide composteur, s'engage avec la commune avec comme objectif premier de réduire la quantité des déchets à traiter en assurant une bonne **information à la population**. Pour cela, il reçoit gratuitement une formation sur les aspects pratiques, il dispose d'une vaste documentation et d'un suivi dans le temps. Il aidera et stimulera les autres habitants autour du compostage à domicile. La formation permet d'acquérir les techniques de compostage, mais aussi la façon de transmettre son savoir et son expérience.

L'objectif est d'avoir des guides composteurs dans chaque "quartier" de la commune.

Organisation de la formation

Avant le début de la formation, une conférence tout public sur le compostage peut être organisée avec une partie spécifique axée sur le rôle futur des guides composteurs.

La formation elle-même est constituée de 8 modules d'environ 3 heures, répartis sur 2 mois.

Cette formation est gratuite pour les guides, les cours étant à charge de la commune.

Si vous êtes intéressé par cette formation, nous vous invitons à prendre contact avec le service environnement de l'Administration communale (S. HOHEISER: 086/45 03 19)

La Commission Locale de Développement Rural

L'Opération de Développement Rural continue de porter ses fruits à Manhay.

Après l'aménagement des places de Deux-Rys, Harre, Chêne-al-Pierre et Odeigne ainsi que des maisons de villages d'Oster, Malempré, et Odeigne, de nouveaux projets vont bientôt être exécutés.

Très bientôt, les habitants de Dochamps, pourront profiter en toute quiétude d'un nouvel espace public mettant en valeur l'ancien lavoir.



Ce sera ensuite au tour de Lafosse: les travaux d'aménagement de l'espace public près de la salle ont été adjugés.



Enfin, après quelques vicissitudes d'ordre administratif en particulier, les habitants de Chêne-al-Pierre pourront apprécier les premiers travaux de réaménagement de l'ancienne salle en maison de village.



Tous ces projets s'inscrivent dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural et rappelons-le, bénéficient de 80% de subsides octroyés par la Région Wallonne.

Ils n'auraient pu voir le jour sans le travail, l'assiduité et la patience des membres de la CLDR qui suivent chacun de ces dossiers avec beaucoup d'attention.



Le parc forestier récréatif de Dochamps

Le lundi 03 juin dernier, le parc Chlorophylle de Dochamps a été inauguré officiellement, en présence de nombreuses personnalités.



Ce parc, constitué d'un espace d'environ 9 ha est implanté en plein cœur d'un vaste massif forestier.

Le visiteur est accueilli dans un pavillon dont l'architecture en bois a pour objectif de l'immerger immédiatement dans l'univers forestier qu'il ne quittera plus jusqu'à la fin de sa visite. Des panneaux d'information et un diaporama introduisent au thème de la forêt ainsi qu'aux attraits touristiques de la région.



Un espace convivial est également accessible à tout visiteur (même aux randonneurs ne désirant pas nécessairement entrer dans le parc). Cet espace s'ouvre par une large baie vitrée sur le paysage de la vallée de l'Aisne.

La visite du parc proprement dit consiste en un parcours en plein air jalonné d'une trentaine d'animations mélangeant de façon originale le message pédagogique et les éléments de pleine de jeux thématiques.

Quelques exemples d'animations parmi les plus illustratifs :



- Tunnel sensitif : dans un tunnel constitué de saule tressé, des bacs «sensitifs », percés de trous pour y introduire le bras, contiennent divers éléments familiers de la forêt (aiguilles, glands, ...) que le visiteur doit reconnaître par simple toucher;
- Engrenages de la photosynthèse : engrenage géant figurant ce processus complexe;
- Coupes de terriers (illustrations géantes);

- Passerelles dans la cime des arbres (à plus de 12 mètres de hauteur...);
- Jeux de billes géants;
- La pyramide de la chaîne alimentaire;
- Espaces de jeux illustrant les performances parfois incroyables des animaux (saut en longueur des chevreuils, ...). Chaque fois, le visiteur est amené à comparer ses propres performances à celles des animaux présentés ;



- Grand labyrinthe dans la végétation buissonnante existante;
 - Cabane d'observation sur le point haut du site;
 - Les relations homme-forêt autrefois : reconstitution notamment de huttes de charbonnier;
 - Espace contes et légendes (à la belle saison des conteurs donneront vie à cet espace);
- Filière bois : présentation de l'utilisation du bois dans l'économie d'aujourd'hui;
 - Plaine de jeux complètement thématisée sur la forêt.



Toutes les animations sont essentiellement réalisées en bois, et sont toutes accompagnées de panneaux didactiques spécifiques bilingues.



Heures d'ouverture :

En juin, juillet et août : de 10 à 18 heures

Autres mois : de 10 à 17 heures

(Dans un premier temps, le parc sera fermé du 15/11 au 15/03).



Tarifs scolaires : groupes scolaires (élèves et accompagnants) : 4 €/personne

Tarifs par personne pour les visiteurs autres que scolaires :

- Adultes : 5 €

- Enfants de 3 à 12 ans : 4.5 €

- Groupes adultes (minimum 20 personnes) : 4.5 €

- Groupes enfants autres que scolaires (minimum 20 personnes) : 4 €

- Familles (minimum 4 personnes dont maximum 2 adultes) : 3 €

- Abonnement (2^{ème} visite et plus dans les 12 mois de la première visite) : 2 €

Renseignements : Monsieur Burgeon : 0473/52.49.98 ou 084/37.87.74

LE SAMEDI 22 juin 2002 de 10 à 18H: journée portes ouvertes au parc Chlorophylle.

Visites individuelles libres et gratuites pour tous les habitants de la commune.

Ecoles de Dochamps et Vaux-Chavanne : en avant la musique

Durant une semaine, du 18 au 22 mars dernier, les écoles de VAUX-CHAVANNE et DOCHAMPS ont vécu une véritable fête de la musique

Les ateliers proposés aux enfants abordaient de façon ludique la musique et ses modes d'expression par le corps, la voix et le son.

Tous ces enfants, encadrés par leurs enseignants et par des animateurs musicaux très compétents ont été très heureux d'aborder la musique sous toutes ses formes de façon agréable et instructive.

L'enfant a appris que la musique, c'est le rythme et pas n'importe lequel...

Musique et mathématique font bon ménage, le croirait-on ?

Il est bon que les écoles remettent la musique et le chant en particulier au programme. On ne chante plus ou plus assez disait un moniteur. Or, la musique fait partie du programme scolaire. L'éveil musical est essentiel à la formation de l'enfant à tous les niveaux : cognitif, affectif, émotionnel et relationnel.

Merci à la Province, aux animateurs, aux enseignants et aux parents qui ont permis à nos petits écoliers de DOCHAMPS et de VAUX-CHAVANNE de vivre la musique autrement.

Pierre DAULNE.



Des cours de peinture sur soie



Antenne de Manhay

Cours de peinture sur soie les lundis de 14H00 à 17H00

Inscriptions auprès de Madame Natacha VANSCHENDERMAAL

Tél. 084/44.43.41 – GSM : 0479/603681

P.A.F. : 1,5 € par heure et 1,25 € pour le matériel (soie non comprise)

D'autres ateliers existent à Marcourt. Vous pouvez obtenir toutes les informations utiles auprès de Madame Vanschendermaal.

La bibliothèque provinciale de retour à Manhay

Depuis le mois de mai, la bibliothèque provinciale de Marche a rétabli sa permanence dans les locaux de la maison communale de Manhay, chaque **premier samedi du mois de 10 à 13H00**, et ce dans l'attente de la livraison du nouveau bibliobus.

Le « meilleur barman junior européen » habite Manhay.

Elève en classe terminale à la section Hôtelière de La Roche-en-Ardenne, Aline Bernier de Chêne-al'Pierre a remporté le titre de meilleur « barman » junior européen.

Une trentaine d'élèves venus des différentes écoles hôtelières de Belgique, mais aussi de France et d'Italie ont pu prouver leurs connaissances théoriques et pratiques sur le service des bières, du



champagne, du café, des cocktails classiques. Ils devaient aussi créer un cocktail original. Grâce à la persévérance de son travail, et au soutien de toute l'équipe pédagogique et familiale, Aline a pu s'imposer devant tous les autres candidats et est classée première à l'épreuve champagne et première au classement général. Elle a terminé avec 95,25 %.

Toutes nos félicitations à la jeune lauréate.

Besoin d'un passeport ? Demandez-le à temps !

Communiqué de presse du Ministère belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération internationale

«Bruxelles , le 22 mars 2002.

En ce début de la saison touristique, le Ministère des Affaires Etrangères appelle les voyageurs à vérifier à temps si leur destination nécessite un passeport, et si leur passeport est encore valable.

Les demandes de passeport doivent être adressées aux communes. Il est conseillé de s'y prendre à temps. Le Ministère conseille formellement aux vacanciers voyageant durant les périodes intensives de l'été d'opter pour la sécurité et de solliciter leur passeport six semaines avant le départ. Le délai pour la procédure normale, qui est également la moins coûteuse (trois semaines) et pour la procédure d'urgence, plus chère (une semaine) peut en effet subir des pressions lors d'afflux massifs pendant les périodes de forte demande.

En concertation avec les partenaires du secteur privé assurant en sous-traitance la confection et la distribution des passeports, le Ministère a adopté toutes les mesures pouvant raisonnablement être prévues afin que ce service puisse être rendu de manière adéquate. »



Les plaines de vacances

**Quelques enfants peuvent encore être accueillis les deux dernières semaines (du 15 au 22 juillet).
Contact : Odette Peeters : 0498/75.60.96.**

Vous souhaitez faire du baby-sitting ?

En novembre 96, un service de baby-sitting géré par l'association « Les P'tits Potes » a vu le jour dans la commune de Manhay.

Le baby-sitting est un service qui permet aux parents de faire garder leurs enfants à domicile. Actuellement 4 jeunes de la commune, couverts par une assurance, se rendent régulièrement dans plusieurs familles.

Afin de répondre au mieux aux nombreuses demandes, nous

procédons à un appel aux candidats.

Tu as 16 ans au moins ? Tu aimes les enfants ? Tu n'as pas de revenu et tu as envie de gagner un peu d'argent ? Tu as du temps libre ? Alors viens rejoindre notre équipe ! Comment ? Envoie une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à l'Association « Les P'tits Potes », rue Derrière la Tour, Malempré, 12 à 6960 MANHAY.

Notre association soucieuse et sensible aux problèmes de garde extrascolaire a également ouvert les portes d'une halte-garderie en 97. Celle-ci accueille les enfants de 0 à 12 ans dans des locaux spécialement aménagés pour eux.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements concernant ces deux services, vous pouvez téléphoner au 086/45.00.25 le mardi de 9 à 12H00 et le vendredi de 13 à 18H00.

Le service des gardiennes encadrées

Le Service de Gardiennes Encadrées du CPAS de Durbuy organisant l'accueil des enfants dans les communes de MANHAY, Erezée, Hotton, Durbuy, **recherche des nouvelles gardiennes.**

Si des personnes pensent avoir des compétences dans le domaine de la petite enfance et souhaitent travailler à leur domicile, elles peuvent prendre contact avec le Service au 086/21.12.96.

Madame Marie-France Dropsy s'occupe plus spécifiquement du secteur de MANHAY. Vous pouvez la joindre le mardi, le jeudi, et le vendredi matin (excepté le 1er lundi du mois au lieu du mardi).

Enfants d'ici et d'ailleurs

Stages multiactivités au Centre Croix-Rouge de Saint-Antoine

Dans le cadre des activités « Initiatives de Quartier » promotionnées et subventionnées par le Ministère de l'Intégration sociale et le Fonds Social Européen pour les Réfugiés, le Centre d'Accueil « Des Racines et des Ailes » de Manhay organise, pendant les congés scolaires, des stages multiactivités pour les enfants d'ici et d'ailleurs.

Nous accueillons les enfants de 6 à 12 ans. Des animateurs extérieurs initient les enfants à la musique, à la découverte de la nature, aux marionnettes, au secourisme dans un climat d'ouverture, de tolérance, de curiosité et d'éveil.

L'infrastructure du centre, en plein cœur de la nature, offre un grand espace vert sécurisant et riche en découvertes écologiques. Le parcours Vita récemment installé, ainsi que les terrains de sport permettront également le divertissement et la détente. Les enfants y viennent nombreux et beaucoup d'entre eux sont déjà réinscrits pour les dates prochaines.

Les prochaines dates des stages sont :

du lundi 01 juillet au vendredi 05 juillet 2002

du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet 2002

du lundi 05 août au vendredi 09 août 2002

du lundi 19 août au vendredi 23 août 2002

Horaires : de 9 heures à 16 heures.

Prix par semaine : 25 €/enfant avec repas chaud compris.

Une *garderie* est accessible sur demande de 16 à 17 heures au prix de 1 € par enfant et par jour. Celle-ci sera demandée lors de l'inscription des enfants.

Adresse du stage : Centre d'accueil « Des Racines et des Ailes »

Route de Saint-Antoine, 27

6960 FAYS-MANHAY



086.43.01.70



centre.manhay@redcross-fr.be

Réservation effective auprès de Francine Dehottay et Marc Prick
dès réception du paiement via le centre, jusqu'au 15 juin 2002 (pour juillet)
15 juillet 2002 (pour août)

Quelques dates à retenir et à inscrire dans votre agenda :

« *Souper du Monde* » : le 21 juin 2002 dès 19 heures.

« *Journée Portes Ouvertes* » : le 21 septembre 2002.

*Cette journée sera rehaussée par la présence de
Monsieur Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur.*

Le CPAS

Le Conseil de l'Aide Sociale

Suite au décès du Président du CPAS Mr Georges BERTRAND, les Conseillers lors de leur séance du 19 février 2002 ont élu en leur sein un nouveau Président. Il s'agit de Mr Freddy VOLVERT.

Le nouveau Conseil est composé des membres suivants :

Président : Mr Freddy VOLVERT
Route de Liège, Chêne-al'Pierre, 55
6960 MANHAY
(Tél. : 086/45.52.88. - GSM : 0475/42.98.74)



Conseillers :

Mr René LECOMTE
Chaussée Romaine,
Chêne-al'Pierre, 12
6960 MANHAY
Tél. : 086/45.53.42.

Mme Rita MUHLEN
Col de Lamorménil, 46
6960 MANHAY
Tél. : 086/45.58.22.

Mr Eli PONCELET
Rue du Pachis, La Fosse, 7
6960 MANHAY
Tél. : 086/45.50.14.

Mme Nelly GERMAIN
Rue du Commandant Fagnant, Odeigne 3
6960 MANHAY
Tél. : 086/45.55.45.

Mme Geneviève STROUS
Rue Saint-Martin, Malempré, 2
6960 MANHAY
Tél. : 086/45.50.99.

Mr Freddy RIXHON
La Fange, Harre, 21
6960 MANHAY
Tél. : 086/43.37.37.

Mr Jean-Luc GOSSET
Dré l'Cheslain, Vaux-Chavanne, 24
6960 MANHAY
Tél. : 086/45.55.85.

Mr Michel PERILLEUX
Rue de Sa del Haye, Fays, 33/1
6960 MANHAY
Tél. : 086/43.32.58.

Le service covoiturage

Depuis plus de 4 ans, notre CPAS a mis en place un service de covoiturage grâce à la collaboration de personnes volontaires de la commune. Ces dernières mettent leur véhicule à la disposition du service en vue de conduire toute personne résidant sur notre commune et éprouvant des difficultés de déplacement dans la vie quotidienne, que ce soit pour des raisons médicales, administratives, familiales ou tout simplement de convenance personnelle.

En 2001, nos huit bénévoles ont effectué plus de 300 voyages pour un total de 18.500 Km.

Pour votre information, nous vous communiquons les modalités d'intervention de ce service :

- une participation de 0,25 euros par kilomètre est demandée à partir du domicile du covoitureur avec un forfait minimal de prise en charge de 2,5 euros. Cette somme est destinée à couvrir les frais de véhicule et d'assurances.
- lors d'un déplacement dans le cadre de ce service, un délai d'attente du conducteur volontaire peut survenir (à l'occasion d'une visite chez le médecin, à l'hôpital ou autre), la première heure ne fait alors l'objet d'aucune intervention financière mais toute heure au delà de cette première heure d'attente entraînera une participation horaire de 1,25 euros.
- pour tout renseignement ou toute demande, n'hésitez pas à contacter le CPAS au 086/45.50.94.

Nous remercions vivement pour le travail accompli les personnes «volontaires» au service covoiturage : Jeannine VANSCHENDERMAAL, Germaine FAGNANT, Christian HERTAY, Viviane DOSTER-MAGONETTE, Marie LALLEMENT-WUIDAR, Gérald LIBERT, Albert PAQUAY, Solange PIROTON, Marie-Ange DEHARD.

Par ailleurs, nous sommes toujours à la recherche de candidats volontaires, provenant de tous les hameaux de notre commune. Ces candidats doivent disposer de temps libre (en journée) et d'un véhicule en ordre. Si vous souhaitez être volontaire, contactez-nous.

Autres services

Très prochainement, tous les habitants de l'entité recevront dans leur boîte aux lettres, un dépliant présentant de façon exhaustive tous les services et toutes les formes d'aide que propose le CPAS de Manhay.

Par ailleurs, des informations sur le fonctionnement de notre Centre sont disponibles sur le site Internet de la Commune : www.manhay.org ou www.manhay.be

Le Télévie 2002 à MANHAY : un très beau succès



Les organisateurs du Télévie à Manhay et dans les alentours, remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette formidable opération, qui a permis de récolter la superbe somme de **12.320,93 €** (497.025 FB).

Un merci particulier à l'administration communale, à la troupe de théâtre de Vaux-Chavanne, au club de judo de Grandménil, aux groupes de danseurs qui ont animé l'après-midi, à Miss et Mister Luxembourg,

aux nombreux sponsors, à tous les vendeurs qui ont sillonné les villages de la région et aux bénévoles venus tous azimuts, qui ont donné un peu de leur temps pour que cette journée se déroule le mieux possible, à tous ceux qui se sont déplacé et aux autres qui ont participé à leur manière à cette manifestation.



Et bien sûr, un tout grand merci à toutes et tous pour votre générosité.

JOURNEE DU TELEVIE



Ils étaient sept à table
Ils ont pensé avec ferveur
Et ont même parlé de sets de table
Ils ont ordonné la fête du CŒUR

Au début, ils étaient sept
Et puis, ils sont tous venus
Ils étaient bien sept fois sept
A préparer service et menus

A l'horloge sonnent les sept heures
Tout a été préparé à son heure
Et ce sont les premiers marcheurs
Qui ont ouvert la fête du CŒUR

Tout doucement s'égrènent les heures
Le barbecue embaume de son odeur
Aussi arrivent les premiers mangeurs
Sur leur visage se lit la bonne humeur

Tout à coup s'installe le silence
Chacun en position à sa convenance
Car il est là, celui que l'on attend
Donnant la main à la maman et son enfant

Alors sa voix pleine de douceur
Remplit de nous, le CŒUR
Il nous parle de sauver des vies
Et il louange le TELEVIE

Comme pour celui des paraboles
La foule s'abreuve de ses paroles
Il est tellement simple à entendre
Qu'il est très facile à comprendre

Il termine en embrassant l'enfant
Alors commence un bon moment
Après avoir fait le plein du CŒUR
Ils vont tous se diriger vers les bonnes odeurs
(...)

J-Marie Lambotte.



Le professeur BURNY nous parle du cancer des enfants et de la recherche.

La carte S



La carte S est une carte de réduction sur les loisirs, accessible à partir de 55 ans. Elle a le format d'une carte bancaire, est personnelle et valable un an de date à date. Elle est accessible moyennant une cotisation de 7.5 € pour une affiliation simple et 12.40 € pour l'affiliation de deux personnes résidant à la même adresse.

Si vous êtes intéressé, des bulletins d'affiliation sont à votre disposition à l'administration communale

« Les services de police connaissent actuellement de profondes mutations. Ainsi, après la mise en place de la police fédérale, c'est la police locale qui a vu le jour le 1er janvier de cette année.

Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Votre commune fait aujourd'hui partie d'une zone de police baptisée «police Famenne-Ardenne» qui regroupe les douze communes de l'arrondissement judiciaire, à savoir Durbuy, Erezée, Gouvy, Hotton, Houffalize, La Roche, Manhay, Marche, Nassogne, Rendeux, Tenneville et Vielsalm.

Tous les membres du personnel présents dans les brigades de gendarmerie et les bureaux de la police

communale ont été réunis dans un même corps de police avec un statut unique, des objectifs opérationnels communs ainsi que des moyens en voie d'harmonisation.

Vous pouvez imaginer les bouleversements que cela provoque et les innombrables initiatives à développer.

Ce challenge, les policiers de la zone ont manifestement la volonté de le relever avec enthousiasme. Nous avançons à grands pas dans ce projet.

Ainsi, nous sommes maintenant en mesure de vous communiquer quelques détails essentiels de notre fonctionnement qui devraient vous intéresser.

Le plus urgent consiste sans doute à vous présenter les modalités relatives à l'accueil du citoyen, à la réponse urgente apportée aux appels (l'intervention) et au travail de quartier.

L'accueil :

Dorénavant, dans votre commune, un seul point d'accueil est ouvert, excepté les jours fériés, **du lundi au vendredi, de 8 à 12H00, dans les locaux de l'ancienne brigade de gendarmerie.**

Ces bureaux se situent route de Bomal 34 et sont accessibles par téléphone au 086/45.53.98.

Il n'y a donc plus d'accueil organisé à l'ancienne police communale.

Le point d'accueil est desservi par l'agent de quartier de votre commune.

Par ailleurs, pour l'ensemble de la zone, un point d'accueil permanent est ouvert **7 jours sur 7 et 24H00 sur 24**, à l'ancienne brigade de gendarmerie de Marche, Rue Notre-Dame de Grâce, 105. Vous pouvez y contacter un policier au 084/32.02.98.

Les tâches prioritairement assurées au niveau du point d'accueil concernent :

- l'accueil des visiteurs
- l'information et l'orientation du citoyen
- la délivrance d'attestations et de documents administratifs de nature policière
- l'exécution de tâches de nature judiciaire sur base de déclarations de citoyens ou sur demande de l'autorité judiciaire.

L'intervention

Lorsque **vous avez besoin de manière urgente** d'un service de police, il vous est demandé de composer le **numéro d'appel 101**.

Vous serez alors en contact avec le centre de communications de Marche de la police fédérale qui relaiera votre appel à l'un de nos services d'intervention.

Sur la zone, trois équipes au moins sont présentes en permanence, 24H00 sur 24, et ont comme mission première de répondre à vos demandes urgentes.

Elles sont en principe originaires de la partie de la zone où se situe votre commune.

Si votre appel ne réclame pas la présence immédiate sur place d'un service de police, nous vous conseillons de vous adresser à votre point d'accueil durant ses heures d'ouverture. Il est à même de vous fournir un service approprié à votre cas.

Le travail de quartier

Il s'agit de l'une des premières priorités de la police Famenne-Ardenne.

Depuis le début de sa réflexion en effet, le collège de police qui regroupe les douze bourgmestres de la zone, a voulu développer une nouvelle philosophie, celle de la police de proximité, appelée aussi police de communauté.

Cette nouvelle approche amène la police à prendre en compte les besoins et les souhaits de la population ainsi que les sentiments objectifs ou subjectifs d'insécurité du citoyen.

Le travail de quartier en constitue la pierre angulaire.

Dès lors, il doit contribuer à :

- exercer un contrôle préventif de manière à accroître le sentiment de sécurité
- détecter les sources d'insécurité en prêtant notamment une attention particulière à certains comportements qui peuvent la générer
- recevoir les plaintes et tenter d'y apporter des solutions concrètes
- détecter et résoudre les petits conflits naissants
- s'intéresser aux spécificités des quartiers
- diffuser l'information générale destinée à la population
- exécuter certaines tâches policières nécessitant un contact plus personnel avec le citoyen
- donner suite à certains appels non urgents nécessitant une présence policière
- prêter une attention particulière à certains comportements qui peuvent générer de l'insécurité
- le bureau de quartier de votre commune est composé d'un agent de quartier, le cas échéant aidé d'autres policiers pour accomplir ses tâches : l'inspecteur LECLERE.

Voilà, une première série d'informations pratiques qui devraient vous permettre de mieux comprendre une partie de notre nouvelle organisation.

Dans le courant de cette année, vous devriez être destinataire d'un dépliant complètement consacré au fonctionnement de la police Famenne-Ardenne et à ses missions.

A bientôt. »

Le commissaire divisionnaire Jean-Marie STOCKMANS
Chef de corps de la police Famenne-Ardenne.

CARNET CIVIL

Nous saluons la venue parmi nous de :

Robertine HOMB de Saint-Antoine
Noé BERTRAND de Odeigne
Jerry MONFORT de Malempré
Dany VANDECAN de Grandménil
Marcus LESPAGNARD de Harre
Mousslim GANTEMIROV de Saint-Antoine
Andrew HERMAN de Vaux-Chavanne
Marvin HAGELSTEIN de Manhay
Maël ROUMA de Vaux-Chavanne

Nous nous joignons au bonheur de :

Yanaïka BROEKHUIS de Dochamps
et Jean Yves THIRION de Dochamps

Nous regrettons la disparition de :

Alfred WUIDAR de Odeigne
Thomas HUBERT de Freyneux
Louis PIERRET de Vaux-Chavanne
Albert MARECHAL de Grandménil
Armand LECART de Grandménil
Léon MOUSSEBOIS de Dochamps
Hortense PONCIN de Dochamps
Albert MARECHAL de Vaux-Chavanne

SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME DE MANHAY

A.S.B.L.



Siège social : Grand'Rue, Grandménil, 7 - 6960 MANHAY
(Tél. & Fax : 086/45.56.67)

Bureau d'accueil : Rue du Vicinal, 18 - 6960 MANHAY
(Pas de boîte aux lettres)
Tél. : 086/45.60.65 – Fax : 086/45.60.67

E-mail : info@simanhay.be - **Web**: <http://www.simanhay.be>.

Un nouveau topo-guide au Pays d'Ourthe et Aisne

La Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne a édité, début mars, son premier topo-guide. Consacré à la région d'Erezée et de Manhay, ce topo-guide est le complément idéal de la carte de promenades.

Il contient un descriptif précis de chaque circuit, agrémenté de nombreuses informations sur la géologie, la nature (hydrographie, végétation, faune et flore) et l'architecture.

Ce topo-guide sera vendu au prix de 8 €. La carte est vendue au prix de 7 €. La vente jumelée de la carte et du topo-guide se fera au prix avantageux de 12,50€.

Ces documents sont en vente à la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne à Barvaux S/Ourthe, dans les syndicats d'initiative de la région ou par correspondance en versant la somme (+ 1,44 €) de frais de port sur le compte [000-0837596-01](tel:000-0837596-01) du Syndicat d'Initiative de Manhay.

Nouveau conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale du 27 mars dernier, il a été procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration. Ont été élus : Mesdames Anne-Marie Farnir, Thecla Huijgen, Valérie Périlleux et Messieurs André Kéro, Pierre Hubin, Patrick Gillard, Michel Périlleux, Arthur Remacle et Grégory Banneux. Lors du conseil d'administration qui a suivi cette assemblée générale, ont été élus : à la Présidence : André Kéro ; à la Vice-Présidence : Michel Périlleux ; au secrétariat : Valérie Périlleux ; et à la trésorerie : Grégory Banneux. Ce conseil est élu pour 3 ans (jusqu'en mars 2005).

La Marche Adeps du 9 mai dernier à Malempré

Notre traditionnelle marche ADEPS de l'Ascension connut un vif succès. En effet on put y dénombrer 322 marcheurs (contre 216 l'an dernier). Tous unanimes ont loué la beauté du parcours, des paysages en ce très beau printemps. L'origine des marcheurs est à 25 % des communes voisines (Ferrières, Hamoir, Aywaille) – 50 % des grandes villes francophones (Liège, Namur, Charleroi, Bruxelles) et 25 % de Flandre (Anvers & Limbourg). **Prochaine marche Adeps** : dimanche 24 novembre au départ de Fays.